

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue mardi 11 avril 2023, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Est/sont absents:

- Siège #1 - Johane Patenaude
- Siège #2 - Jean-Guy Levasseur
- Siège #3 - Lise Bernier
- Siège #4 - Christina Pinard
- Siège #5 - France Jutras
- Siège #6 - Manon Jolin

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Monsieur Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau y assiste également à titre de secrétaire administrative.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes.

23-04-7823

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2023

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES

4.1 - Dépôt des états financiers du Tour cycliste du lac Aylmer

4.2 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

4.3 - Demande d'aide financière - Gala méritas 2022-2023

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

5.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de mars 2023

5.2 - Transfert de fonds - Camion de pompier

5.3 - Transfert de fonds - Solutions audiovisuels pour la tenue des séances du conseil

5.4 - Nomination d'une mairesse suppléante

5.5 - Renouvellement au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour 2023

5.6 - Autorisation de procéder à un appel de candidatures pour combler un poste au sein du comité consultatif en urbanisme (CCU)

6 - LÉGISLATION

6.1 - Adoption du règlement 257-2023 sur le déroulement des séances du conseil

6.2 - Adoption du règlement 253-2023 portant sur le traitement des élus

6.3 - Dépôt et adoption du premier projet de règlement 258-2023 portant sur la démolition des édifices patrimoniaux

7 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 - Embauche d'une inspectrice en urbanisme

7.2 - Achat de compost supplémentaire pour 2023

7.3 - Dérogation mineure concernant l'immeuble portant le numéro 5 847 681

7.4 - Entretien et nettoyage des cours d'eau – RSN chemin Longue-Pointe – Beaulac-Garthby

7.5 - Entente intermunicipale sur l'utilisation d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches

8 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Acceptation du contrat de déneigement avec Excavation Gagnon et frères inc.

8.2 - Formation de secouriste pour M. Raymi-James Forest

9 - LOISIRS ET CULTURE

9.1 - Demandes de VéloRails pour la saison 2023

9.2 - Lancement d'un appel de candidatures pour l'exploitation de la cantine au Parc Bellerive

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyée par Mme Johane Patenaude
Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. M. Lebel précise que le point 7.5 intitulé "Entente intermunicipale sur l'utilisation d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches a été ajouté et demande l'accord au conseil pour présenter le point, considérant que le délais de 72h n'a pas été respecté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-04-7824

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du 13 mars 2023 a été transmis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023 soit adopté, tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

M. Lebel propose une adoption en bloc des procès-verbaux des séances du 13 et du 23 mars 2023.

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

23-04-7825

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du 23 mars 2023 a été transmis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2023 soit adopté, tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

M. Lebel propose une adoption en bloc des procès-verbaux des séances du 13 et du 23 mars 2023.

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES

4.1 - Dépôt des états financiers du Tour cycliste du lac Aylmer

Suivant l'autorisation d'accorder une subvention de 3500 \$ au Tour cycliste du lac Aylmer à la séance du 16 janvier 2023, l'organisme a transmis à la municipalité les états financiers tel que demandé dans la résolution no. 23-01-7751 confirmant la subvention.

M. Lebel, directeur général, dépose donc les états financiers du Tour cycliste du lac Aylmer au conseil municipal à cette séance du 11 avril 2023.

23-04-7826

4.2 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Sur proposition de Mme Christina Pinard
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

Il est résolu,

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

23-04-7827

4.3 - Demande d'aide financière - Gala méritas 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'IL y a deux (2) finissants de Beaulac-Garthby à la Polyvalente de Disraeli pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite souligner l'effort, l'implication, la persévérance ainsi que la réussite scolaire;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby accorde une aide financière d'un montant de 75,00\$ pour le Gala Méritas 2022-2023 de la Polyvalente de Disraeli pour reconnaître les élèves pour la qualité de leurs accomplissements.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

23-04-7828

5.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de mars 2023

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée aux membres du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la liste des comptes ayant été déposés aux membres du conseil est approuvée et que le paiement de ces comptes au montant total de 399 104,58\$ soient autorisés et payés.

QUE les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes de mars pour un total de 399 104,58\$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude	Christina Pinard
Jean-Guy Levasseur	Manon Jolin
Lise Bernier	
France Jutras	

En faveur : 4
Contre : 2

Adoptée à la majorité

23-04-7829

5.2 - Transfert de fonds - Camion de pompier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un camion de pompier (Poste de commandement) à la séance du 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu lors du budget 2023 que l'achat serait prit à même les surplus accumulés non affectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QU'un montant de 140 433,38\$ du surplus accumulé soit affecté à cette dépense.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude	Christina Pinard
Jean-Guy Levasseur	Manon Jolin
Lise Bernier	
France Jutras	

En faveur : 4
Contre : 2

Adoptée à la majorité

23-04-7830

5.3 - Transfert de fonds - Solutions audiovisuels pour la tenue des séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un système audiovisuel pour la tenue des séances du conseil à la séance du 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu lors du budget 2023 que l'achat serait pris à même les surplus accumulés non affectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QU'un montant de 15 386,93 \$ du surplus accumulé soit affecté à cette dépense.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude	Manon Jolin
Jean-Guy Levasseur	
Lise Bernier	
Christina Pinard	
France Jutras	

En faveur : 5
Contre : 1

Adoptée à la majorité

23-04-7831

5.4 - Nomination d'une mairesse suppléante

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE Mme France Jutras soit nommée mairesse suppléante à compter de maintenant et pour une période indéterminée.

QUE Mme Jutras soit également désignée à titre de substitut au sein du conseil de la MRC des Appalaches pour une période indéterminée.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude	Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier	Christina Pinard
France Jutras	Manon Jolin
Gilles Drolet	

En faveur : 4
Contre : 3

Adoptée à la majorité

23-04-7832

5.5 - Renouvellement au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Beaulac-Garthby fait partie des bassins versants de la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement venait à échéance le 31 mars dernier;

Sur proposition de Mme Christina Pinard
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby renouvelle son adhésion au COGESAF pour l'année 2023 au montant de 75\$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

23-04-7833

5.6 - Autorisation de procéder à un appel de candidatures pour combler un poste au sein du comité consultatif en urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Marceau a remis sa lettre de démission en tant que président du CCU en date du 20 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Paulin Demers siégeant présentement sur le comité en tant que membre citoyen s'est montré intéressé à occuper le poste de président au sein du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra procéder à un appel de candidatures pour remplacer Monsieur Demers en tant que membre citoyen;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Christina Pinard

Il est résolu,

QUE la municipalité nomme Monsieur Paulin Demers président du Comité consultatif en urbanisme (CCU) d'ici la fin du mandat de ce comité se terminant à la fin du mois d'octobre 2025.

QUE la municipalité procède à un appel de candidatures pour combler le poste au sein du CCU.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier

Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

6 - LÉGISLATION

23-04-7834

6.1 - Adoption du règlement 257-2023 sur le déroulement des séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Drolet a donné l'avis de motion relative au règlement 257-2023 sur les séances du conseil lors de la séance ordinaire du 13 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie électronique du règlement plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance et que ces derniers renoncent à la lecture complète ;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le conseil adopte le règlement 257-2023 sur les séances du conseil.

QUE le règlement 257-2023 soit publié sur le site internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude	Christina Pinard
Jean-Guy Levasseur	Manon Jolin
Lise Bernier	
France Jutras	

En faveur : 4
Contre : 2

Adoptée à la majorité

23-04-7835

6.2 - Adoption du règlement 253-2023 portant sur le traitement des élus

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Drolet a donné l'avis de motion relative au règlement 253-2023 portant sur le traitement des élus lors de la séance ordinaire du 13 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie électronique du règlement plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance et que ces derniers renoncent à la lecture complète ;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le conseil adopte le règlement 253-2023 portant sur le traitement des élus.

QUE le règlement 253-2023 envoyé au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'il soit publié sur le site internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras
Gilles Drolet

Christina Pinard
Manon Jolin

En faveur : 5

Contre : 2

Adoptée à la majorité

23-04-7836

6.3 - Dépôt et adoption du premier projet de règlement 258-2023 portant sur la démolition des édifices patrimoniaux

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

D'ADOPTER le premier projet de règlement 258-2023, intitulé "Règlement portant sur la démolition des édifices patrimoniaux".

Ce règlement vise à assurer un contrôle de la démolition des immeubles pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale et surtout dans un contexte de rareté des logements, à protéger un bâtiment ayant une valeur patrimoniale, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 9 mai 2023, à 18h30, au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

7 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23-04-7837

7.1 - Embauche d'une inspectrice en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté au dernier budget la création d'un poste à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE ce type de poste fait l'objet d'une très grande rareté de main-d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé de l'intérêt de Mme Marie-Michèle Breton pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'un appel de candidatures pour combler le poste ne pourrait avoir des résultats incertains;

CONSIDÉRANT QUE cette personne a été rencontrée et qu'elle a démontré avoir le potentiel pour occuper le poste;

Sur proposition de Mme Johane Patenaude
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby procède à l'embauche de Mme Marie-Michèle Breton à titre d'inspectrice en urbanisme.

QUE les conditions salariales ont été déterminées en séance de travail.

QUE la période de probation de Mme Breton s'échelonne sur 6 mois.

QUE l'entrée en fonction soit faite dès que possible.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

23-04-7838

7.2 - Achat de compost supplémentaire pour 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a droit à un retour de compost équivalent à 5% des matières organiques récoltées sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est susceptible d'en faire usage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'UNE certaine quantité pourrait être mise à la disposition des citoyens;

Sur proposition de M. Jean-Guy Lvasseur
Appuyé par Mem Manon Jolin

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby récupère les 5 TM de compost sans frais.

QUE la municipalité autorise l'ajout d'environ 6 TM supplémentaires de compost au coût de 16,95\$ / TM, taxes en sus.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

23-04-7839

7.3 - Dérogation mineure concernant l'immeuble portant le numéro 5 847 681

CONSIDÉRANT QUE le comité, sous la présidence de monsieur Martin Marceau, a pris connaissance de la demande de dérogation mineure de madame Hélène Faggion et de monsieur Louis Bertrand portant sur le numéro de lot 5 847 681;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation concerne le règlement de zonage 133-2009 de la municipalité de Beaulac-Garthby plus précisément en référence aux articles suivants:

- Article 13.2.1 concernant le nombre total de bâtiments accessoires sur le terrain
Cet article prévoit un maximum de deux (2) bâtiments accessoires. Or il y en aura trois (3) soit, une remise et deux garages détachés.
- Articles 13.2.1 et 13.3.2 concernant le nombre de garages détachés
Ces deux articles prévoient un maximum d'un seul (1) garage détaché. Or il y en aura deux (2) sur le terrain.

CONSIDÉRANT QUE le terrain voisin immédiat est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le terrain ne constitue qu'un seul lot, il est dans les faits, divisé par une entrée qui est le prolongement du chemin Tanguay;

CONSIDÉRANT QUE la disposition prévue du garage est effectivement dans la portion correspondant à la deuxième rangée du terrain;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE la municipalité accepte la dérogation mineure tel que le recommande le comité

consultatif en urbanisme (CCU).

QUE la municipalité autorise le troisième bâtiment accessoire considérant la superficie et la disposition du terrain.

QUE la municipalité autorise le deuxième garage considérant sa disposition et la superficie totale du terrain.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

23-04-7840

7.4 - Entretien et nettoyage des cours d'eau – RSN chemin Longue-Pointe – Beaulac-Garthby

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée à la MRC des Appalaches pour prendre en charge l'analyse et les travaux d'entretien et de nettoyage du ruisseau sans nom du chemin de la Longue-Pointe le 8 mai 2022 par Mme Suzanne Matte, propriétaire du lot 5 847 527 et par la municipalité de Beaulac-Garthby, propriétaire du lot 5 847 510;

CONSIDÉRANT la visite terrain du 9 mai 2022 et du 26 mai 2022 réalisé par la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT la résolution 22-06-7570 et résolution 22-06-7571 de la municipalité de Beaulac-Garthby;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches accepte de prendre en charge la supervision et l'analyse des travaux d'entretien et de nettoyage du ruisseau sans nom du chemin de la Longue-Pointe;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés sont situés sur le lot 5 847 510 et 5 47 527;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement du ruisseau sans nom du chemin de la Longue-Pointe sur ces propriétés;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à la production de plans et devis finaux, la prévision budgétaire des travaux, la demande de déclaration de conformité et la demande d'autorisation générale des travaux soient aux frais des propriétaires du lot 5 847 510 et 5 847 527 proportionnellement aux mètres linéaires de leur propriété longeant le cours d'eau;

CONSIDÉRANT le rapport d'ingénierie présenté le 16 mars 2023 et le rapport d'analyse déposés par la MRC des Appalaches le 27 mars 2022;

Sur proposition de Mme Christina Pinard

Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

D'AUTORISER le technicien en environnement et gestionnaire responsable des cours d'eau de la MRC des Appalaches à continuer l'analyse, soit la production des plans et devis, la prévision budgétaire des travaux, la demande de déclaration de conformité et la demande d'autorisation générale du ruisseau sans nom du chemin de la Longue-Pointe;

D'AUTORISER le technicien en environnement et gestionnaire responsable des cours d'eau de la MRC des Appalaches à recourir à tous les frais nécessaires afin de continuer l'analyse, l'entretien et le nettoyage du ruisseau sans nom du chemin de la Longue-Pointe;

D'AUTORISER le mandat de produire des plans et devis finaux à la firme d'ingénierie ayant produit le rapport d'ingénierie.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

23-04-7841

7.5 - Entente intermunicipale sur l'utilisation d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches

CONSIDÉRANT QU'une mesure du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC des Appalaches consiste à maximiser l'accessibilité aux écocentres en uniformisant le service dans quatre secteurs de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet de création d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches a été soumis le 3 mai 2022 à RECYC-QUÉBEC par la MRC des Appalaches au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois offert par RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE le projet est accepté au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du réseau d'écocentre doit être encadrée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs municipalités :

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Manon Jolin

Il est résolu,

QUE le maire et le directeur général de la municipalité de Beaulac-Garthby soient

autorisés à signer tous documents liés à cette entente intermunicipale.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

8 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

23-04-7842

8.1 - Acceptation du contrat de déneigement avec Excavation Gagnon et frères inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été confrontée à une situation d'extrême urgence dès le début du mois de janvier 2023 vu le départ imprévu d'un de nos employés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, pour assurer la sécurité de ses citoyens, n'avait d'autre choix de recourir à un contrat de gré à gré avec une entreprise de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le contrat proposé par l'entreprise en déneigement a été vérifié et que les coûts qu'il comporte sont ceux du marché, soit à 3 465 \$ /km.

CONSIDÉRANT QUE la longueur couverte par le contrat était de 15,184 km;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mem Johane Patenaude
Il est résolu

QUE le conseil accepte le coût total de cette dépense qui s'élève à 52 612,56 \$ taxes en sus.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

23-04-7843

8.2 - Formation de secouriste pour M. Raymi-James Forest

CONSIDÉRANT QU'IL y a présentement une formation de secouriste de disponible et subventionnée par la CNESST;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun qu'un employé de voirie suivre la formation;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Johane Patenaude

QUE la municipalité autorise M. Raymi-James Forest à suivre la formation de secouriste au cours du mois de mai 2023 à Thetford Mines.

QUE la municipalité rembourse à M. Forest les frais de déplacement et de repas selon la politique établie.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

9 - LOISIRS ET CULTURE

23-04-7844

9.1 - Demandes de VéloRails pour la saison 2023

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 29 mars dernier de Vélorails visant des demandes pour la saison 2023;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE la municipalité autorise Vélorails aux demandes suivantes:

- Se brancher à la prise électrique du kiosque touristique;
- Pouvoir brancher un boyau d'arrosage pour nettoyer le matériel;
- L'accessibilité aux toilettes à compter de la mi-mai jusqu'à la mi-octobre 2023;
- L'accessibilité au Kiosque d'information pour se mettre en sécurité lors d'orages électriques et pouvoir utiliser le four à micro-ondes
- Don pour l'École St-Nom-de-Jésus afin de financer l'activité aux Vélorails pour une journée au printemps avant la fin de l'année scolaire et une journée à l'automne vers la mi-septembre 2023.

QUE l'information soit transmise aux départements des travaux publics afin que toutes les intersections avec les chemins de gravier en direction de Disraeli et en direction de St-Gérard soient dégagées au niveau des rails comme pour les traverses asphaltées au chemin de la Longue-Pointe et à la rue Saint-Jacques et non pas ensevelie par de la gravelle ajoutée et compactée durant l'hiver sur le

dessus de la voie ferrée.

QUE Vélorails soit responsable de nettoyer les rails afin que les véhicules électriques ou non puissent passer sans encombre.

QU'UNE collaboration de la municipalité est essentielle pour ne pas enterrer les rails.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

23-04-7845

9.2 - Lancement d'un appel de candidatures pour l'exploitation de la cantine au Parc Bellerive

CONSIDÉRANT QU'IL y a absence d'opérateur pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT QUE des personnes se sont montrées intéressées à opérer la cantine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite être transparente et équitable dans le choix de l'opérateur;

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'administration municipale de Beaulac-Garthby à lancer un appel de candidatures afin de trouver une personne concernant l'exploitation de la cantine située dans le Parc Bellerive.

QUE la personne retenue doit respecter les conditions de location inscrites dans le contrat de location ainsi que l'horaire mentionné.

QUE la personne retenue soit celle qui sera jugée la plus compétente pour l'exploitation de la cantine.

QUE le contrat est pour la saison 2023 avec possibilité de prolongation.

QUE toute personne intéressée par l'exploitation de la cantine doit faire parvenir une lettre à la Municipalité au plus tard le 12 mai 2023 à 13h30.

QU'une annonce concernant l'appel de candidatures paraisse dans le journal le Cantonnier ainsi que sur le site internet et la page Facebook de la municipalité.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents.

23-04-7846

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Me Jean-Guy Levasseur, appuyé par Mme Lise Bernier, il est résolu de lever la séance à 19h34.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : **Ont voté contre :**

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Gilles Drolet
Maire

Claude Lebel
Directeur général, greffier-trésorier

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.